



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BPO PASTE (Part B)**  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BPO PASTE (Part B)

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur. Enduit bicomposant.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik Benelux B.V.  
Denariusstraat 11  
4903 RC Oosterhout  
The Netherlands  
Tel: + 31 162 491 000

#### Adresse e-mail

#### Fabricant

RAICHEM S. p. A.  
Via Don Grazioli 53- Località Gavassa  
42122 Reggio Emilia  
Italy  
Tel. +39 0522 511182  
SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe

Belgique

Luxembourg

112

+32 (9) 255 1717 (9-17h)

Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45

Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|  |                      |
|--|----------------------|
| Peroxydes organiques                           | Type E - (H242)      |
| Irritation oculaire                            | Catégorie 2 - (H319) |
| Sensibilisation cutanée                        | Catégorie 1 - (H317) |
| Dangereux pour le milieu aquatique - aigu      | Catégorie 1 - (H400) |
| Dangereux pour le milieu aquatique - chronique | Catégorie 1 - (H410) |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Peroxyde de dibenzoyl

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1



**Mention d'avertissement**  
Attention

## Mentions de danger

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

## Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique                     | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE)   | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|----------------------------------|------------|-------------------------------|-----------------------------|--|--|-----------|------------------------|-------|
| Peroxyde de dibenzoyl<br>94-36-0 | 40 - <80   | 01-2119511472<br>-50-XXXX     | 202-327-6<br>(617-008-00-0) | Eye Irrit. 2 (H319)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410) | -  | 10        | 10                     | -     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

|                                |           |                       |                          |   |   |   |   |   |
|--------------------------------|-----------|-----------------------|--------------------------|---|---|---|---|---|
|                                |           |                       |                          | Org. Perox. B (H241)                    |   |   |   |   |
| Phtalate de diméthyle 131-11-3 | >25 - <40 | 01-2119437229-36-XXXX | 205-011-6                | -                                       | - | - | - | - |
| Ethylène glycol 107-21-1       | 5 - <10   | 01-2119456816-28-XXXX | 203-473-3 (603-027-00-1) | Acute Tox. 4 (H302)<br>STOT RE 2 (H373) | - | - | - | - |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique          | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-----------------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Peroxyde de dibenzoyl | 202-327-6 (617-008-00-0)  | 94-36-0    | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Phtalate de diméthyle | 205-011-6                 | 131-11-3   | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Ethylène glycol       | 203-473-3 (603-027-00-1)  | 107-21-1   | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| <b>Conseils généraux</b>  | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.   |
| <b>Inhalation</b>   | Transporter la victime à l'air frais.  |
| <b>Contact oculaire</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| <b>Contact avec la peau</b>                                     | Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.  |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                        |  |
|------------------------|--|
| Symptômes              | Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible.   |

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                 |   |
|-----------------|---|
| Note au médecin | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|-----------------|---|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Il est préférable d'utiliser un jet d'eau ou de l'eau pulvérisée ; à défaut, utiliser un agent chimique sec, du CO <sub>2</sub> ou de la mousse normale. Inonder d'eau la zone de l'incendie en restant à distance. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. |
|--------------------------------|--|

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |
|----------------------------------|--------------------------------|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un incendie. Certaines peuvent se consumer rapidement avec une flamme intense. Certaines peuvent se décomposer de façon explosive en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Les ruissellements peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
|---|--|

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Benzène. Acide benzoïque. Biphenyle. Benzoate de phényle. |
|----------------------------------|---|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Comburant. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Certaines peuvent se consumer rapidement avec une flamme intense. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. TOUJOURS rester à distance des réservoirs pris dans l'incendie. En cas d'incendie important, utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées ; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser l'incendie se consumer. |
|---|---|

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Voir la section 8 pour plus d'informations. Arrêter la |
|---------------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

fuite si l'opération ne présente pas de risque. NE PAS NETTOYER NI ÉLIMINER SAUF SOUS LE CONTRÔLE D'UN SPÉCIALISTE. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Ramasser avec un matériau inerte, humide et non combustible à l'aide d'outils propres ne produisant pas d'étincelles et placer dans des récipients plastiques couverts non hermétiquement pour élimination ultérieure. Inonder la zone d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Durée de vie en pot 12 mois.

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre +5 et +25 °C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Durcisseur. Enduit bicomposant.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

| Nom chimique                      | Union européenne   | Belgique   | Luxembourg   |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Peroxyde de dibenzoyl<br>94-36-0  | -  | TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>   | -  |
| Phtalate de diméthyle<br>131-11-3 | -  | TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>   | -  |
| Ethylène glycol<br>107-21-1       | TWA: 20 ppm;<br>TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> ;<br>STEL: 40 ppm;<br>STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> ;<br>pSk | TWA: 20 ppm<br>TWA: 52 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 40 ppm<br>STEL: 104 mg/m <sup>3</sup><br>MLV: 40ppm - 15 minutes<br>MLV: 104mg/m <sup>3</sup> - 15 minutes<br>MLV: 20ppm - 8 hours<br>MLV: 52mg/m <sup>3</sup> - 8 hours<br>S* | TWA: 20 ppm;<br>TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> ;<br>STEL: 40 ppm;<br>STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> ;<br>pSk |

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

| Dose dérivée sans effet (DNEL)                                 |                   |                                |                     |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)                                |                   |                                |                     |
| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 39 mg/m <sup>3</sup>           |                     |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 13 mg/kg pc/jour               |                     |

| Phtalate de diméthyle (131-11-3) |                   |                         |                     |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Type                             | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet | Facteur de sécurité |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BPO PASTE (Part B)**  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

|  |            |                        |  |
|--|------------|------------------------|--|
|  |            | (DNEL)                 |  |
| DNEL<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé<br>travailleur | Inhalation | 66.1 mg/m <sup>3</sup> |  |
| DNEL<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé<br>travailleur | Cutané(e)  | 135 mg/kg pc/jour      |  |

## Ethylène glycol (107-21-1)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 106 mg/kg pc/jour              |                     |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 35 mg/m <sup>3</sup>           |                     |

## Dose dérivée sans effet (DNEL)

### Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Oral(e)           | 2 mg/kg pc/jour                |                     |

## Ethylène glycol (107-21-1)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 53 mg/kg pc/jour               |                     |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets localisés sur la santé   | Inhalation        | 7 mg/m <sup>3</sup>            |                     |

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.  
(PNEC)

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

### Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)

| Compartiment environnemental                       | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
|--|--|
| Eau douce  | 0.02 µg/l                                  |
| Eau de mer   | 0.002 µg/l                                 |
| Sédiments d'eau douce                              | 0.013 mg/kg de masse sèche                 |
| Sédiments marins                                   | 0.001 mg/kg de masse sèche                 |
| Terrestre  | 0.003 mg/kg de masse sèche                 |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 0.35 mg/l                                  |

### Phtalate de diméthyle (131-11-3)

| Compartiment environnemental       | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
|------------------------------------|--|
| Eau douce                          | 0.192 mg/l                                 |
| Eau de mer                         | 0.019 mg/l                                 |
| Usine de traitement des eaux usées | 4 mg/l                                     |
| Sédiments d'eau douce              | 1.3 mg/kg de masse sèche                   |
| Sédiments marins                   | 0.13 mg/kg de masse sèche                  |
| Terrestre                          | 3.16 mg/kg de masse sèche                  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

| <b>Ethylène glycol (107-21-1)</b>                  |  |
|--|--|
| Compartiment environnemental                       | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce  | 10 mg/l                                    |
| Eau de mer   | 1 mg/l                                     |
| Sédiments d'eau douce                              | 20.9 mg/kg de masse sèche                  |
| Terrestre  | 1.53 mg/kg de masse sèche                  |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 199.5 mg/l                                 |
| Eau douce – intermittent                           | 10 mg/l                                    |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
- Protection des mains** Porter des gants de protection. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.14 mm. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 Délai de rupture 30 minutes
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.
- Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |                  |
|---------------|------------------|
| État physique | Solide           |
| Aspect        | Pâte             |
| Couleur       | Rouge            |
| Odeur         | Caractéristique. |

| <u>Propriété</u>                                      | <u>Valeurs</u>                     | <u>Remarques • Méthode</u>                                    |
|---|------------------------------------|---|
| Point de fusion / point de congélation                | = 0 °C                             | Aucun(e) connu(e)   |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Inflammabilité  | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |                                    | Aucun(e) connu(e)   |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible           |   |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible           |   |
| Point d'éclair  | Aucune donnée disponible           | La matière se décompose avant d'avoir atteint la valeur cible |
| Température d'auto-inflammabilité                     | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Température de décomposition                          | 50 °C                              | TDAA (Température de décomposition auto-accelérée)            |
| pH  | 4 - 5                              | Aucun(e) connu(e).  |
| pH (en solution aqueuse)                              | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Viscosité cinématique                                 | 172000 - 754000 mm <sup>2</sup> /s | Aucun(e) connu(e)   |
| Viscosité dynamique                                   | 215000 - 867000 mPa s              |   |
| Hydrosolubilité                                       | Insoluble dans l'eau.              | Aucun(e) connu(e)   |
| Solubilité(s)   | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Coefficient de partage                                | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Pression de vapeur                                    | Aucune donnée disponible           | hPa   |
| Densité relative                                      | Aucune donnée disponible           | Aucun(e) connu(e)   |
| Masse volumique apparente                             | Aucune donnée disponible           |   |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

|                                 |                               |                   |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Densité                         | 1.15 - 1.25 g/cm <sup>3</sup> |                   |
| Densité de vapeur               | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules |                               |                   |
| Granulométrie                   | Aucune information disponible |                   |
| Distribution granulométrique    | Aucune information disponible |                   |

## 9.2. Autres informations

|                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| Teneur en COV               | Aucune donnée disponible      |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Comburant.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions de stockage recommandées. Une décomposition auto-accélérée peut se produire si la température de contrôle spécifique n'est pas maintenue. UNE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE, AUTO-ACCÉLÉRÉE, EXOTHERMIQUE PEUT SE PRODUIRE À DES TEMPÉRATURES DE =50 °C ( SADT °F). Conserver à l'écart des matières incompatibles.

### Données d'explosion

|  |           |
|--|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques         | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Oui.      |

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Matière combustible. Hydrocarbures. Acides forts. Métaux lourds. Agent réducteur. Bases. Amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

## Informations sur le produit

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>           | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  |
| <b>Contact oculaire</b>     | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.   |
| <b>Contact avec la peau</b> | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. |
| <b>Ingestion</b>            | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.  |

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

## Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

|  |                |
|--|----------------|
| ETAmél (voie orale)                          | 5,050.50 mg/kg |
| ETAmél<br>(inhalation-poussières/brouillard) | 24.60 mg/l     |

## Informations sur les composants

| Nom chimique          | DL50 par voie orale                 | DL50, voie cutanée  | CL50 par inhalation                          |
|-----------------------|-------------------------------------|---|--|
| Peroxyde de dibenzoyl | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 401 | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402                         | LC0 (4h) =24.3 mg/L (Rattus) Dust (OECD 403) |
| Phtalate de diméthyle | LD50 8200 mg/kg (Rattus)            | > 12 000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)                      | -  |
| Ethylène glycol       | LD50 > 3200 mg/kg                   | = 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus) | > 2.5025 mg/L ( Rat ) 6 h                    |

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Peut entraîner une irritation cutanée.

| Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)                               |        |                   |               |                    |              |
|---|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Méthode   | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats    |
| OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau |        | Cutané(e)         |               |                    | Non irritant |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

|   |  |
|---|--|
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>  | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                         |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>                          | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>            | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)   |        |   |
|--|--------|---|
| Méthode  | Espèce | Résultats   |
| OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement | Rat    | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis 1000 mg/kg bw |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>STOT - exposition unique</b>  | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition répétée</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)   |        |                   |               |                    |                   |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| Méthode  | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats         |
| OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement | Rat    | Oral(e)           |               | 91 jours           | NOAEL: 1000 mg/kg |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Danger par aspiration</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|------------------------------|--|

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

|   |  |
|---|--|
| <b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---|--|

### 11.2.2. Autres informations

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Autres effets néfastes</b> | Aucune information disponible. |
|-------------------------------|--------------------------------|

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Remarque :</b> | PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit |
|-------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique                      | Algues/végétaux aquatiques  | Poisson   | Toxicité pour les micro-organismes   | Crustacés                                     | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-----------------------------------|---|---|--|---|-----------|------------------------|
| Peroxyde de dibenzoyl<br>94-36-0  | ErC50 (72h) = 0.0711 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201  | LC50 (96h) = 0.0602 (Oncorhynchus mykiss) Semi static   | -  | EC50 (48h) = 0.11 mg/L (Daphnia magna static) | 10        | 10                     |
| Phtalate de diméthyle<br>131-11-3 | EC50: =204mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: 28.4 - 71mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =142mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 20.6 - 45.8mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =26.1mg/L (96h, Skeletonema c | LC50: =121mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 37 - 69mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =49.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =56mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 100 - 220mg/L (96h, Leuciscus idus) LC50: =39mg/L (96h, Pimephales promelas) | -  | EC50: =33mg/L (48h, Daphnia magna)            |           |                        |
| Ethylène glycol<br>107-21-1       | EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)   | LC50 96 h = 16000 mg/L (Poecilia reticulata static)   | EC50 = 10000 mg/L 16 h<br>EC50 = 620 mg/L 30 min<br>EC50 = 620.0 mg/L 30 min | EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)         |           |                        |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

| Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)   |                    |                     |   |
|---|--------------------|---------------------|---|
| Méthode   | Durée d'exposition | Valeur              | Résultats                                 |
| OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)  | 28 jours           | biodégradation 68%  | Les données ne permettent pas de conclure |
| OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C) | 21 jours           | biodégradation 100% | Facilement biodégradable                  |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

## Informations sur les composants

| Nom chimique           | Coefficient de partage |
|------------------------|------------------------|
| Peroxyde de dibenzoyle | 3.2                    |
| Phtalate de diméthyle  | 1.54                   |
| Ethylène glycol        | -1.36                  |

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique           | Évaluation PBT et vPvB |
|------------------------|------------------------|
| Peroxyde de dibenzoyle | Pas de PBT/vPvB        |
| Phtalate de diméthyle  | Pas de PBT/vPvB        |
| Ethylène glycol        | Pas de PBT/vPvB        |

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.  
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3108  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyle)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.2  
Étiquettes 5.2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

|   |   |
|---|---|
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | non réglementé  |
| <b>Description</b>  | UN3108, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyle), 5.2, (D), Dangereux pour l'environnement |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | Oui   |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |   |
| <b>Dispositions spéciales</b>                                     | 122, 274  |
| <b>Code de classification</b>                                     | P1  |
| <b>Code de restriction en tunnel</b>                              | (D)   |
| <b>Quantité limitée (LQ)</b>                                      | 500 g   |

## IMDG

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>  | UN3108   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                      | PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE   |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>   | 5.2  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>  | non réglementé   |
| <b>Description</b>  | UN3108, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyle), 5.2, Polluant marin |
| <b>14.5 Polluant marin</b>  | P  |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                             |  |
| <b>Dispositions spéciales</b>   | 122, 274   |
| <b>Quantité limitée (LQ)</b>  | 500 g  |
| <b>N° d'urgence</b>   | F-J, S-R   |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>                         |  |
| <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | non applicable   |

## Transport aérien

### (OACI-TI/IATA-DGR)

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | UN3108   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyle)              |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 5.2  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | non réglementé   |
| <b>Description</b>  | UN3108, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyle), 5.2 |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | Oui  |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |  |
| <b>Dispositions spéciales</b>                                     | A20, A802  |
| <b>Quantité limitée (LQ)</b>                                      | Forbidden  |
| <b>Code ERG</b>   | 5L   |

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

**SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BPO PASTE (Part B)**  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

## **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

## **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

## **Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

## **Polluants organiques persistants**

non applicable

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

non applicable

## **Réglementations nationales**

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10$  tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H241 - Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BPO PASTE (Part B)**  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | Sk*  | Désignation « Peau »                     |

| Méthode de classification                                 |                             |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée            |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul           |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul           |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul           |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul           |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul           |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul           |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul           |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul           |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul           |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul           |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul           |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul           |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul           |
| Ozone   | Méthode de calcul           |
| Peroxydes organiques                                      | D'après les données d'essai |

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 04-avr.-2025

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BPO PASTE (Part B)  
Remplace la date 04-avr.-2025

Date de révision 04-avr.-2025  
Numéro de révision 1

---

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**